

Fiche 20 La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (loi du 8 juillet 2013, dite loi Peillon)

La Priorité à l'école primaire

L'éducation la priorité de la Nation = réduire les inégalités. Effective depuis la rentrée 2013.

*Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

- Création de **nombreux postes d'enseignants** dans les écoles publiques et privées sous contrat
- Le développement de la **scolarisation des enfants de moins de 3 ans**
- Le dispositif innovant « **plus de maîtres que de classes** » dans les zones les plus difficiles
- La mise en place des **nouveaux rythmes scolaires** (semaine de 4 jours ½ et temps périscolaire)
- La mise en place des **conseils école-collège** afin de faciliter la poursuite de la scolarité
- Renforcer **l'assistance aux directeurs d'école** /
- **Activités Pédagogiques Complémentaires** (APC). Pour les élèves en difficulté /
- La création des **écoles supérieures du professorat et de l'éducation** (ESPE).
- Le recrutement de jeunes étudiants en contrat « **emploi d'avenir professeur** » (EAP).
- Des avancées historiques pour **les enfants en situation d'handicap**; le principe de l'inclusion
- Le **numérique au service de l'école**. → loi instaure le Service public du numérique éducatif.
- Un effort en faveur du **remplacement** avec des postes supplémentaires (1^{er} et 2nd degré)
- La **rénovation de l'éducation prioritaire** avec des mesures pour les Rep et Rep+

*Une refondation pédagogique

-**Nouveaux programmes**(en vigueur rentrée 2015) et **conseil supérieur des programmes** (CSP)

-**Socle commun** de connaissances, de compétences et de culture /-Des **enseignements particuliers** -Une **organisation de la scolarité en cycle** : la scolarité école-collège est structurée en 4 cycles pédagogiques successifs d'une durée de 3 ans chacun.

- ✓ Cycle des apprentissages premiers (TPS/PS, MS, GS)
- ✓ Cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2)
- ✓ Cycle de consolidation (CM1, CM2, 6è)
- ✓ Cycle des approfondissements (5è, 4è, 3è)

- Mise en place se fera progressivement :

Rentrée 2014 : cycle des apprentissages premiers (maternelle) / Rentrée 2015 : première année des 3 autres cycles (CP, CM1, 5e) / Rentrée 2016 : deuxième année des 3 autres cycles (CE1, CM2, 4e) / Rentrée 2017 : troisième année des 3 autres cycles (CE2, 6e, 3e)

→ Volonté de lutter contre l'échec scolaire et le redoublement

*Remettre les valeurs de la République au cœur de l'école

- **valeurs clairement affichées dans les écoles et établissements** (devise de la République, drapeau tricolore et drapeau européen apposés sur les façades, DDHC affiché dans les locaux, charte de la laïcité affiché et jointe au règlement intérieur)
- La création d'un **enseignement moral et civique** (du CP à la terminale) dont les programmes rentreront en vigueur à la rentrée 2015 / -Des actions permettant **d'améliorer le climat scolaire et prévenir les violences** (mise en place d'outils concrets et d'actions de formation) / Une école qui promeut **l'égalité entre les filles et les garçons**.

